

# La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



*Journal vaudois*

## Ce que peuple veut

Qu'est-ce que cela signifie, «la volonté du peuple»? La volonté n'est-elle pas une affaire personnelle? En règle générale, la volonté du peuple est celle du gouvernement en tant qu'il interprète les besoins populaires. Mais il arrive, en particulier en Suisse, que la volonté populaire s'exprime contre celle du gouvernement.

La volonté suppose l'unité de celui qui veut. Même la théorie rousseauiste de la volonté générale, logique dans son absurdité, repose sur l'unanimité. Qu'est-ce donc que l'unité d'un peuple? En d'autres termes, en quoi sa «volonté» est-elle plus que le résultat du choc aléatoire des volontés et des passions individuelles?

Chaque individu partage, avec le peuple dont il fait partie, une langue et une façon de la parler, une histoire politique et des histoires personnelles, des institutions polies par le temps, des sociétés professionnelles, savantes ou festives, des traditions religieuses, associatives ou folkloriques, ainsi que les liens de toutes sortes qui les rattachent les uns aux autres. Ce sont des manières d'être et de faire qui se créent et se fixent au fil du temps. Là est le fond de l'unité du peuple.

Celle-ci se renforce de la conscience et de la connaissance qu'il a de lui-

même, par l'enseignement de son histoire, de sa géographie, de sa culture. C'est aussi l'apport précieux et souvent méprisé de la littérature populaire «régionaliste», où le natif retrouve les impressions et les sentiments qui ont, dès l'enfance, imprégné et structuré sa personnalité.

La volonté du peuple se dessine aussi à travers celle du citoyen ordinaire qui envisage la politique à partir de son quotidien: il exige de l'Etat, comme de lui-même, bon sens, souci de l'ordre, de la sécurité à long terme, de la paix sociale et du travail bien fait, équilibre dans les finances, refus des engagements aventureux. Ce pragmatisme apporte un correctif, parfois un peu court, aux prises de tête des politiciens qu'excite la détention d'une parcelle de pouvoir et qu'assouplit l'ambiance parlementaro-corporative de la Berne fédérale, des compartiments de première et des connivences de fin de soirée. Le peuple est la quille du char de l'Etat.

On dit que le peuple est conservateur. Disons qu'il l'est en général un peu plus que ses autorités. On le lui reproche. C'est à tort, car ce conservatisme spontané tend à préserver, contre le désordre inconnu, des réalités sociales et institutionnelles éprouvées qui lui sont une source de stabilité, de lisibilité, de prévisibilité. La

volonté du peuple est la volonté de chaque individu en tant qu'elle vise la préservation de ce bien collectif. Le peuple veut à travers les volontés libres des personnes orientées par le bien commun.

Ce conservatisme naturel rappelle au politicien que le rythme d'une société, qui compte en générations, est cinq fois plus lent que celui du régime, qui compte en législatures, et qu'en substituant l'un à l'autre, on casse la réalité. Pour s'en convaincre, il n'est que de voir les réformes à la fois précipitées et interminables – de l'école et de l'Eglise.

La volonté du peuple n'est pas, comme semblent le penser certains démocrates extrêmes, l'expression mystique de la vérité politique absolue. Moyen terme entre la volonté formulée de l'individu et la volonté aveugle de la nature, elle exerce surtout une influence composée de bon sens, de pondération et de rappel de la réalité. Cet apport vital justifie l'existence de la démocratie directe et le caractère contraignant des décisions populaires qui en découlent.

Il faut toutefois bien reconnaître que l'âme du citoyen n'est pas imperméable à l'idéologie dominante et que le peuple ne se distingue pas des «élites» autant que les populistes aiment le penser.

De plus, l'électeur moyen ne s'attache pas à l'exactitude du texte qu'on soumet à son vote, ni à ses effets prévisibles directs ou indirects, mais au sentiment d'ensemble qu'il lui inspire. Cette imprécision permet de le tromper et d'obtenir son assentiment à des projets inacceptables. Il suffit d'exacerber certains sentiments, parfois fondés, et de les transformer en passions exclusives, de focaliser son attention sur des slogans simplificateurs ou de dissimuler la pauvreté du texte derrière la grandeur des intentions du législateur.

Pour le politicien, il y a deux manières de traiter mal la volonté du peuple. La première est de mépriser, comme ridicule ou amoral, son attachement obstiné à une appartenance commune, aux usages et habitudes qui l'expriment et aux frontières qui la protègent. La seconde est d'abuser de cet attachement, de le pousser à l'excès pour l'utiliser comme un marchepied vers le pouvoir.

La volonté du peuple vaut ce que vaut le peuple. Au fur et à mesure que s'effrite le ciment de la conscience collective, des souvenirs communs, du respect des mœurs et du bon sens partagé, c'est le peuple lui-même qui disparaît pour faire place à une masse informe. Et la masse n'a pas de volonté.

Olivier Delacrétaz

## Actualité du Domaine de la Lance

Concise est la dernière commune vaudoise avant le Canton de Neuchâtel. Au creux du vallon de la Lance se trouve le très beau domaine de la Lance, domaine viticole de quelque huit hectares. L'histoire du lieu remonte à loin. En 1317, Othon I<sup>er</sup> de Grandson, revenu de Terre-Sainte où il compta, en 1291 devant Saint-Jean d'Acre, parmi les capitaines croisés, y fonde une Chartreuse. Elle sera consacrée en 1328 par l'Evêque de Lausanne. En 1476, elle est partiellement détruite durant la bataille de Grandson. En 1538, le Pays étant désormais réformé et bernois, les chartreux en sont chassés.

Il reste aujourd'hui de ce monastère de nombreux témoignages architecturaux. Au premier chef de ceux-ci figure le cloître. Il se trouve que celui de la Lance est le dernier cloître encore intact du Pays de Vaud. Il ne reste de celui du monastère de Saint-François, à Lausanne, que l'un des côtés, servant aujourd'hui d'abri-bus géant. Le cloître de Romainmôtier, quant à lui,

n'a laissé que quelques traces à côté de l'abbatiale. Et il y en a bien d'autres.

Plusieurs occasions seront données cette année de visiter le Domaine de la Lance.

Au mois d'août d'abord auront lieu les concerts de la Lance. Le 12 août y seront interprétés par Marie Traube, Emma Aubry Durville, Thomas Aubry Durville et Simon Cauchefer, le *Quatuor à cordes n° 12* dit «Américain» de Dvořák et le *Quatuor en ré mineur* K. 173 de Mozart. Le 26 août, Amandine Lesne et Dana Howe feront dialoguer le luth et la viole de gambe, redonnant au domaine ses accents médiévaux.

Le week-end des 1<sup>er</sup> et 2 septembre, le domaine sera, ainsi que de nombreux autres lieux en Pays de Vaud, ouvert à l'occasion des journées du patrimoine.

De plus amples informations sont disponibles sur [www.lalance.ch](http://www.lalance.ch). Les réservations peuvent être faites à l'adresse [reservation@lalance.ch](mailto:reservation@lalance.ch).

Félicien Monnier

## RO et FF

Pour une centaine de francs par année, il recevait chaque semaine ses 100 ou 200 grammes de Recueil officiel de la législation fédérale ou de Feuille fédérale. Il parcourait la table des matières et savait ce qui se tramait à Berne.

Telle ou telle loi ou ordonnance allait entrer en vigueur, tel projet était soumis à consultation par le Conseil fédéral. Il pouvait s'inquiéter de la centralisation rampante et même parfois écrire un article dans *La Nation*.

Mais tout a changé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Depuis cette date, c'est la version électronique et non plus la version imprimée du Recueil officiel et de la Feuille fédérale qui fait foi. Ces publications peuvent certes être consultées gratuitement sur une plateforme électronique mais, selon la Chancellerie fédérale, rien ne justifiait plus l'octroi de «rabais politiques». C'est ainsi qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les deux recueils en question, au lieu de coûter fr. 295.- par année, coûtent fr. 832.- par an.

C'en était trop pour ce lecteur assidu. Il a renoncé à s'abonner au papier. C'était aussi un geste en faveur de l'écologie! Il comptait bien continuer à s'informer en allant sur le site de la Confédération. Il n'en a rien fait. Il ignore maintenant à quelle vitesse évolue la centralisation qui rampe de façon encore plus occulte qu'auparavant, pour lui en tout cas.

Le papier imprimé s'impose. On ne peut pas l'ignorer, même si on le jette immédiatement à la poubelle.

En revanche, les publications électroniques n'existent que si on les consulte. Il y faut de la volonté et du temps, deux denrées qui manquent souvent quand on ignore exactement ce qu'on cherche et pourquoi on le cherche.

Lorsqu'on lit *La Nation*, on ne sait pas toujours ce qu'on va y trouver. C'est la raison pour laquelle elle arrive tous les 15 jours par la poste dans un format original mais agréable. Si elle n'était accessible qu'en ligne, qui la lirait encore?

J.-M. Henny

# Actualités maurrassiennes

Charles Maurras, figure de proue de l'Action française, écrivain et penseur politique majeur de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, est né en 1868, il y a donc 150 ans. A ce titre, une notice lui était consacrée dans le *Livre des commémorations nationales 2018*, avant d'en être supprimée à la suite d'intenses pressions politiques. Comme tous les actes de censure trop voyants, celui-ci a abouti à l'effet exactement inverse de celui qui était recherché: Maurras est *de facto* le seul «commémoré» de 2018 dont le public a entendu parler. Eclipsés par Maurras, Simon de Montfort mort en 1218, Nicolas Flamel mort en 1418, les *Fables* de La Fontaine publiées en 1668, la Corse cédée à la France en 1768, Charles Gounod né en 1818, Alexandra David-Néel née la même année que Maurras...

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Maurras n'a pas été seulement l'occasion d'un de ces pataquès dont la République française a le secret, mais aussi d'un certain nombre de parutions consacrées au «maître de Martigues».

Signalons pour commencer deux publications qui ont anticipé l'anniver-

saire en paraissant en 2017 déjà. Tout d'abord, le n° 66 de la revue *Nouvelle Ecole*, dirigée par Alain de Benoist, qui rassemble une bonne dizaine d'articles substantiels qui éclairent de divers points de vue – n'appartenant pas tous à la stricte orthodoxie maurrassienne – l'œuvre et la postérité de Maurras.

Le *Petit dictionnaire maurrassien* de Stéphane Blanchonnet, président du Comité directeur de l'Action française, est un vade-mecum d'une centaine de pages qui consacre de brèves notices (2-3 pages) aux principales notions de la pensée maurrassienne: empirisme organisateur, monarchie, nationalisme intégral, pays réel / pays légal, Politique d'abord!... Il est complété par trois annexes: petite histoire de l'Action française, conseils de lecture et Maurras aujourd'hui.

La publication phare de cette année commémorative est sans conteste celle de l'imposante anthologie de textes de Maurras publiée sous la direction de Martin Motte dans la fameuse collection Bouquins aux éditions Robert Laffont sous le titre *L'Avenir de l'intelligence et autres textes*. On y trouve

de larges extraits d'un certain nombre d'œuvres de Maurras, autant littéraires que politiques.

Paradoxalement, cette année commémorative est aussi celle où le mouvement maurrassien s'est vu contraint, pour des motifs financiers, de «suspendre» au mois de février la publication de *L'Action Française*, journal qui a déjà connu bien des tribulations au cours de son histoire plus que centenaire.

Au mois de juin, la jeune garde maurrassienne a lancé un nouveau

périodique, intitulé *Création*, de style jeune et décalé, publié exclusivement sur internet<sup>1</sup>. La même équipe a ouvert, en 2017 déjà, une page Facebook désopilante intitulée «Memes Royalistes» (*sic*). Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui sont présents sur ce réseau social de s'abonner à cette page qui injectera une bonne dose d'humour dans leur fil d'actualité!

Denis Ramelet

<sup>1</sup> <https://fr.calameo.com/read/00561409557c876b2461a>

## Les vieux habits

Mon ami Basile portait un vieux pull. Un très vieux pull: troué sur le devant, râpé dans le dos, décousu aux emmanchures sans espoir de raccommodage, effrangé vers le bas. Au fil des années, la couleur s'était estompée, puis graduellement modifiée; le vert d'origine avait d'abord pâli, puis passé, puis tourné au gris-vert, pour devenir finalement d'un gris-jaune-kaki digne des plus indécelables tenues de camouflage. La matière textile aussi avait perdu son apprêt d'abord, puis l'essentiel de sa trame, pour n'être bientôt plus qu'une idée de pull, rejoignant ainsi la veste d'Arthur Rimbaud:

*Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées;*

*Mon paletot aussi devenait idéal.*

Les camarades de Basile se moquaient de sa tenue: «Vêtu comme ça, tu peux aller faire la manche... si toutefois ton lainage conserve encore une manche!». Ses enfants lui disaient: «Tu nous fais honte». Sa femme, qui connaissait son homme et son entêtement, patiente et résignée, finissait par soupirer: «Vraiment, Basile, tu devrais...».

Mais Basile tenait bon. Aux moqueurs, il rétorquait que l'avis du commun lui importait moins que son propre jugement. Comme il aimait à se dire de gauche, il voyait peut-être dans cette guenille une façon d'afficher son dédain des convenances bourgeoises. Mais surtout, il opposait à tous une raison définitive: ce pull vous semble vieux et moche, mais je m'y sens bien.

Ah! les vieux habits! On s'y sent bien, c'est sûr. Ils ont pris la mesure exacte de notre corps, ils se sont adaptés au galbe de nos rondeurs, ils ont acquis la souplesse issue d'un long usage. Les habits neufs, au contraire, même choisis avec soin sur le conseil d'un professionnel qui vous assure, mon bon monsieur, qu'ils sont parfaitement à votre taille, ont toujours quelque chose d'incommode: une petite gêne aux entournures,

une raideur du textile, une poche bizarrement placée. C'est un peu comme s'ils vous obligeaient à leur ressembler, comme s'ils violaient votre identité profonde; il faudra du temps pour que vous y sentiez redevenir vous-même.

Les vêtements, c'est comme les impôts: les moins lourds sont ceux qu'on connaît de longue date, qu'on a pris l'habitude de payer, voire de contourner. La remarque vaut plus généralement en matière politique. Toute loi étant une intrusion dans notre liberté, les vieilles lois ont au moins l'avantage d'être patinées par le temps. Une jurisprudence de bon sens en a peut-être lissé les aspérités; les contraintes qu'elles induisent se trouvent intégrées à nos routines; leur longue existence fait qu'on peut les connaître (l'adage selon lequel nul n'est censé ignorer la loi n'ayant plus aucun sens dans la profusion législative du XXI<sup>e</sup> siècle). Les lois neuves, au contraire, contraignent désagréablement le corps social, de même que les habits neufs engoncent le corps humain. C'est ainsi que Basile, qui se dit de gauche comme on sait, cultive une philosophie vestimentaire qui nourrit le plus pur conservatisme politique.

Un peu avant Pâques, je rencontre Basile, vêtu d'un pull neuf.

«– C'est le renouveau, lui dis-je?

– L'autre est tombé en loques. Irrécupérable.

– Et tu survis?

– J'essaie de m'y faire. Et je dois reconnaître, ajoute-t-il en humant l'air encore vif du premier printemps, qu'il est un peu plus chaud.»

Pas étonnant: l'ancien n'avait que des trous. C'est le risque avec les vieux habits, comme avec les anciennes lois qui, face au monde actuel – convenons-en avec regret – présentent parfois des lacunes.

Jean-François Cavin

## Le livre reste!

Dans le numéro d'il y a un mois, *La Nation* affirmait qu'elle resterait obstinément fidèle au papier. Notre ami Jean-Philippe Chenaux nous transmet cette citation d'Edmond Jaloux, qui séjourna à Lutry et fut actif à Lausanne durant la guerre et jusqu'à sa mort en 1949:

*Les livres sont la seule mémoire de l'humanité; de tout ce qui a eu lieu, il*

*ne reste que des faits ou des idées exprimées par des mots; les monuments disparaissent dans le feu, sous les sables, ou par l'effet du progrès des sciences; les tableaux s'écaillent et s'assombrissent. Quelques livres forment la légende de la terre. Heureux sont ceux qui en écrivent ou qui en éditent: ce sont les seuls témoins durables de notre tragique aventure!*

## Un été avec Homère

Que peut-on faire pendant un mois dans un pigeonnier de l'île de Tinos dans les Cyclades? Après une série d'émissions en 2017 sur la chaîne France Inter, c'est là que l'écrivain Sylvain Tesson en a rédigé une synthèse intitulée *Un été avec Homère*<sup>1</sup>.

En un format dense avec des citations de l'Iliade et de l'Odyssée, l'auteur met en évidence l'actualité de ces textes. Pour lui, relire ces poèmes fournit l'aveu que rien ne change sous le soleil. L'homme *reste fidèle à lui-même, animal grandiose et désespérant, ruisselant de lumière et farci de médiocrité*. Homère permet d'économiser l'abonnement à la presse du jour.

C'est aussi l'occasion d'évoquer la traduction française de référence de l'Iliade. Elle est le fruit du labeur de Philippe Jaccottet qui, en réaction aux innombrables analyses de cette œuvre,

écrit: *Il y aura d'abord eu pour nous comme une fraîcheur d'eau au creux de la main. Après quoi on est libre de commenter à l'infini si l'on veut.*

Et Tesson de rappeler qu'à l'heure où on n'est plus capable de lire un roman sans connaître par le détail la biographie de son auteur, il serait temps de renoncer à consacrer tant d'énergie à enquêter sur la plausibilité des choses, ce qui se fait en général au détriment de l'analyse de la substance.

Mais Tesson en vient à l'essentiel, l'invariabilité de l'homme: *Les sociologues modernes se persuadent que l'homme est perfectible, que le progrès le bonifie, que la science l'améliore. Fadaïses! Le poème homérique est immarcescible, car l'homme, s'il a changé d'habit, est toujours le même personnage, même misérable ou grandiose, même médiocre ou sublime, casqué sur la plaine de Troie ou en train d'attendre l'autobus sur les lignes du siècle XXI...*

Même si vous n'êtes pas dans les Cyclades cet été (le meltem y souffle souvent avec une véhémence difficilement supportable), n'hésitez pas à lire cet ouvrage revigérant.

JMH

<sup>1</sup> Sylvain Tesson, *Un été avec Homère*. Editions des Equateurs / France Inter, 2018.

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

[courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

[www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## Chronique sportive vaudoise

Deux sportifs venus du Chablais vaudois se sont illustrés à l'échelon international ces dernières semaines.

En course à pied, Maude Mathys est devenue championne d'Europe de course en montagne, à Skopje (Macédoine du Nord). L'exploit de l'athlète d'Ollon est d'autant plus méritoire qu'il s'agit de son deuxième titre consécutif au niveau européen. Son prochain objectif est de tenter de gagner la fameuse course entre Sierre et Zinal!

En automobilisme, l'Aiglon Sébastien Buemi a remporté les 24 Heures du Mans, associé à l'Espagnol Fernando Alonso (double champion du monde en Formule 1) et au Japonais Kazuki Nakajima, au volant de leur Toyota hybride. Il s'agit d'un succès majeur au palmarès du pilote vaudois, vu l'immense notoriété de cette épreuve d'endurance.

A. Rochat

# Vaudois, Vaudoises, mariez-vous !

**S'**étant engagé à livrer une contribution au rédacteur en chef aux abois, le soussigné se trouva fort dépourvu une fois le délai rédactionnel venu. Pas de mouche ni de vermisseau à croquer dans une actualité estivale à encéphalogramme plat. Quel marronnier fallait-il secouer pour trouver un sujet présentable ?

Les klaxons égayant la fin de ce samedi après-midi en amenèrent l'idée. Ils n'émanaient pas de supporters belges égarés en Helvétie, mais d'un cortège de mariage paradant entre le « thé » et le lieu du gueuleton vespéral. « Encore deux qui se séparent sans klaxon ni trompette avant deux ans » a prédit le voisin en les voyant passer.

Se marie-t-on encore beaucoup dans le Canton ? Les prophéties du voisin sont-elles fondées ? Une plongée dans l'annuaire statistique vaudois permet d'y voir plus clair.

Les nombre de mariages dans le Canton est étonnamment stable depuis le début des années septante, avec 3500 couples passant chaque année devant l'officier d'Etat civil. Les premiers mariages, dans lesquels les deux conjoints sont célibataires, ont en revanche régulièrement diminué de 2800 à 2300 sur la même période. Considérant le quasi doublement de la population vaudoise durant ces quarante dernières années, on se marie donc proportionnellement deux fois moins en premier mariage, mais on se remarie autant, ni plus ni moins, qu'autrefois.

Pour l'anecdote, on recense annuellement en sus quelque 80 partenariats enregistrés. Le nombre s'est stabilisé après l'engouement enregistré les pre-

mières années suivant l'introduction de ce type de contrat en 2007.

L'âge moyen auquel on se marie a progressé de 28 à 35 ans sur la période considérée et aucun signe ne laisse prévoir la fin de cette évolution. L'âge du premier mariage passe quant à lui de 25 à 31 ans. Même si les femmes sont statistiquement de deux à trois ans les cadettes de leurs maris, ceci signifie un étirement notable des générations.

Nous aurions voulu analyser le nombre de mariages civils se prolongeant par une union religieuse, mais ces données ne semblent pas être recensées. Les statisticiens vaudois nous renseignent par contre sur la confession des mariés. En 1970, 45% des mariages unissaient des réformés, 21% des catholiques et 32% étaient religieusement mixtes. Un petit pourcentage concernait les autres religions ou les sans confession. Durant le dernier lustre, la proportion des unions entre réformés s'est effondrée à 11%, celles entre catholiques a baissé à 16%, alors que les mariages interconfessionnels sont restés stables à 33%. La catégorie désormais en tête (39%) est celle qui comprend au moins un des mariés de confession autre (notamment musulmane) ou sans confession. Ces chiffres soulignent s'il le fallait encore l'érosion des églises chrétiennes officielles, surtout la réformée.

La question des nationalités mérite sa rubrique. Si, en 1970, 67% des mariages dans le Canton unissaient deux Suisses, cette proportion a chuté à 37%. Les unions entre deux étrangers passent de 11 à 22% dans la même période, alors que les mariages binationaux progressent de

22 à 41%. La comparaison avec les valeurs<sup>1</sup> auxquelles on pourrait statistiquement s'attendre au vu de la proportion d'étrangers établis dans le Canton (21,5% au début des années septante, 34% maintenant) conduit à plusieurs constats : autour de 1970, les Suisses, mais aussi les étrangers, préféraient s'unir à un conjoint de même nationalité. Les mariages binationaux étaient statistiquement fortement sous-représentés. Aujourd'hui, la part des mariages entre étrangers semble sur-représentée d'un facteur deux, alors que celle entre Suisses est passée en-dessous des attentes statistiques. Cette observation est démentie si l'on tient compte des structures d'âges différentes des communautés résidentes : la proportion d'étrangers entre 25 et 40 ans – l'âge propice aux rencontres avant mariage – avoisine les 46% ce qui laisse prévoir 22% d'unions entre étrangers (on y est !) et 29% entre Suisses. Les 37% enregistrés indiquent le maintien d'une certaine préférence nationale dans le choix du conjoint.

Le nombre de divorces a suivi une évolution différente de celui des mariages. Alors que 760 séparations (22% rapportés au nombre de mariages) étaient annuellement prononcées au début des années septante, leur nombre a grossi à plus de 2000 par an au début du XXI<sup>e</sup> siècle (58% des mariages) pour redescendre lentement à 1690 par an aujourd'hui (48% des mariages). L'âge moyen auquel on divorce a simultanément progressé de 37 à 45 ans et la durée moyenne des unions se soldant par un divorce de 10,5 à 13 ans. Cette durée dépend en plus de la nationalité des mariés : une étude du SCRIS de 2006 concluait à une durabilité des couples suisses, supérieure de trois ans aux couples étrangers et de quatre aux couples binationaux.

Les adeptes du partenariat enregistré ne sont pas plus à l'abri des problèmes de couple que les gens mariés : le nombre de personnes en rupture de partenariat à fin 2016 indique que près de 10% des partenariats enregistrés depuis 2007 avaient été dissous. C'est un peu plus que les 7% de divorces dé-

nombrables sur les mariages conclus durant la même décennie.

L'évolution des pratiques maritales n'est pas sans influence sur les statistiques d'Etat civil. Depuis 1970, la proportion de célibataires dans la population vaudoise a cru de 41 à 46%, dépassant celle des personnes mariées, dont la part a régressé de 50 à 41%. Cette diminution peut sembler faible alors que, on l'a vu, on se marie proportionnellement deux fois moins que par le passé. Les facteurs freinant cette évolution sont d'une part la durée croissante des mariages (l'espérance de vie – aussi à deux – augmente et on divorce plus tard), d'autre part l'immigration, par laquelle des couples déjà mariés s'installent dans le Canton. Le nombre de divorcés n'a quant à lui cessé de croître pour passer de 3% en 1970 à près de 9% aujourd'hui. Les femmes de 45 à 69 ans représentent à elles seules le tiers de cette population. La famille monoparentale féminine semble hélas avoir encore de beaux jours devant elle !

Que retenir de cette exploration statistique du mariage dans le Canton ? La perte d'intérêt que suscite cette forme traditionnelle de communauté est marquée, surtout dans les jeunes générations. La nécessité d'une union n'apparaît le plus souvent qu'à l'arrivée des enfants ou lors de l'accès à la propriété. Cet engagement plus rare et plus tardif s'avère toutefois plus réfléchi et solide qu'il ne l'était il y a 20 ans. On ne peut lutter contre les mœurs par les lois, mais un petit coup de pouce fiscal aux couples mariés permettrait peut-être d'augmenter l'attractivité de l'institution.

La part croissante des mariages binationaux pourrait constituer un moyen inattendu d'intégration de la forte communauté étrangère établie sur sol vaudois.

**Cédric Cossy**

<sup>1</sup> Avec 34% d'étrangers et 66% de Suisses, la probabilité statistique de voir deux Suisses se marier est de 66% x 66% = 43%. De même l'union entre deux étrangers est statistiquement égale à 34% x 34% = 11%, ce qui laisse 46% de mariage binationaux.

## La vérité des chiffres

Donner votre sentiment pour ce qu'il est, avec sa part d'imprécision, ce n'est pas très sérieux ; même si votre intuition est perçante et votre jugement sûr, votre affirmation reste nimbée d'un voile d'incertitude. Mais donnez quelques chiffres à l'appui de vos dires, et tout devient clair, net, précis, certain.

C'est ainsi qu'on a pu entendre ce printemps sur les ondes françaises que nos voisins jettent chaque année 30 milliards de mégots par terre. Votre vague impression que le sol hexagonal n'est pas toujours très propre devient une certitude, et cette certitude est celle que la douce France souffre d'une monstrueuse pollution.

TF1 nous a aussi révélé que 1,23 milliard de sandwiches jambon-beurre ont été vendus en France en une année. Chiffre plausible, vu l'excellence de cet en-cas si la baguette est croustillante. On se demande quand même à quoi s'amuse les statisticiens entre deux collations.

Notre pays n'est pas en reste : notre télévision a divulgué il y a deux mois que plus de 50% de la population suisse se sent régulièrement fatiguée ou épuisée. Au niveau de la simple – et parfois saine – fatigue, on aurait pensé que la proportion était plus forte dans un peuple réputé travailleur. Mais ce chiffre censé accablant devait prouver

que notre peuple est malade du stress qu'imposent notre rythme de vie et d'odieux employeurs. Espérons que les auteurs de l'enquête, qui ont dû s'éreinter à récolter d'innombrables données, ont bénéficié par la suite d'un repos bien mérité.

Les statistiques à coloration politique portent parfois sur des sujets plus disputés. Ainsi a-t-on pu lire il y a quelques mois que « renoncer aux accords bilatéraux pourrait engendrer une perte annuelle de 10 milliards ». Bigre ! Quand on regarde de plus près, il s'agit en fait de l'éventuel retrait de la Suisse des accords de Schengen et Dublin, qui ne sont pas à proprement parler bilatéraux. Et quand on scrute à la loupe le rapport du bureau Ecoplan d'où proviennent ces données, on voit que l'essentiel du coût calculé est dû au temps perdu par les frontaliers dans les embouteillages au passage des douanes, désormais de nouveau surveillées. Une estimation rapide nous montre qu'Ecoplan a évalué à 20-30 francs l'heure la valeur de ce temps d'attente. Une somme que la Suisse ne perdra nullement, puisque c'est seulement un coût théorique à charge des frontaliers eux-mêmes...

Mais ce sont des chiffres, donc du solide, même quand on leur fait dire ce qu'ils ne disent pas.

**J.-F. C.**

## Occident express 10

J'ai passé une soirée avec quelques Serbes à Zurich. La plupart d'entre eux sont nés en Suisse et y vivent heureux. C'était une soirée estivale, presque méditerranéenne, sous les platanes fleuris de Seefeld. Je m'amusais à repérer leur accent suisse-allemand en serbe, eux s'amusaient, ou plutôt s'effrayaient de découvrir mon histoire. Un Suisse de bonne famille qui CHOISIT d'aller vivre en Serbie ! Et qui s'y plaît ! Dans leurs remarques je percevais un vaste éventail d'émotions contradictoires. Actifs dans leur communauté, entrepreneurs prospères, honnêtes contribuables et férus de fondue, ils sont plus suisses que les Suisses. Mais ils portent le poids de leur condition d'émigrés économiques. Les efforts qu'ils produisent pour se construire une identité pas trop contrariée sont monumentaux. D'un côté, la Suisse est un père, sé-

vère et protecteur. De l'autre, la Serbie est une mère aimante, d'autant plus adorée qu'on l'a abandonnée. Leur tête est suisse, leur cœur est serbe. Eux qui étaient hilares au début de la soirée, je les sentais pensifs désormais, presque mélancoliques. Moi, le Suisse de souche, celui qui, sans même le vouloir, leur rappelle tous les jours leurs origines, je vis à Belgrade, j'aime la Serbie et je parle serbe. C'était incompréhensible et merveilleux, c'était peut-être un mensonge, c'était une impossibilité, la remise en cause de trop de certitudes et de frustrations. C'était comme si j'avais le pouvoir de leur délivrer un permis d'aimer ouvertement leur pays. Mon seul souhait au moment de se dire adieu, alors que la nuit s'était rafraîchie, était pour eux d'être un jour accueillis en Suisse comme je le suis en Serbie.

**David Laufer**

## Du risque fédéral de coopérer

**E**n réponse à l'initiative des milieux de gauche pour «d'avantage de logements abordables», le Conseil fédéral propose de doter le fonds de roulement en faveur des maîtres d'ouvrage d'utilité publique d'un nouveau montant de 250 millions à prêter à des coopératives d'habitation.

Le Contrôle fédéral des finances a pourtant récemment attiré l'attention sur les dommages importants que les cautionnements en faveur des logements sociaux (déjà 3,3 milliards de francs) font courir aux finances fédérales. Pour mémoire, les cautionnements en faveur de la marine suisse, dont les pertes ont ému le public en début d'année, représentent moins de 600 millions de francs.

Le financement par ledit fonds de roulement est particulièrement risqué. Alors que les coopératives empruntent généralement jusqu'à 90% de la valeur de leur immeuble auprès de banques ou d'autres prêteurs paraétatiques, souvent grâce à des cautionnements cantonaux et/ou communaux, le fonds de roulement finance 5% supplémentaires, ne laissant que 5% de fonds propres à fournir par les coopérateurs (un privé devant généralement en avoir 30% et une caisse de pension entre 70% et 100%).

La structure de financement des coopératives d'habitation les rend aussi particulièrement vulnérables à une hausse des taux. Les dettes représentent 95% du financement de

l'immeuble et les loyers sont fixés de telle manière qu'une coopérative ne fait pas de bénéfice. En cas de hausse, même légère, des taux d'intérêts, les charges des coopératives augmenteront fortement alors que les loyers n'augmenteront que dans une moindre mesure.

Ces risques sont encore accentués par la gestion du fonds de roulement qui est confiée par la Confédération aux organisations faïtières des coopératives. Celui qui octroie le prêt généreusement financé par le contribuable est donc le représentant de l'emprunteur.

Outre le danger économique que le crédit proposé par le gouvernement fait courir aux finances fédérales, les principes de son utilisation sont viciés.

D'une part, il se concentre sur les maîtres d'ouvrage d'utilité publique dont la définition concerne en fait exclusivement les coopératives qui ont besoin d'un financement prépondérant de l'Etat ou garanti par l'Etat, excluant tous les maîtres d'ouvrage construisant des logements abordables, sans subvention. Le Canton de Vaud soutient la construction de logements sociaux par des mesures d'aménagement du territoire (bonus constructif, en particulier) qui sont neutres quant à l'organisation du propriétaire. Une aide en faveur des logements sociaux doit être fonction

non du type de propriétaire, mais du type d'immeuble ou mieux encore viser directement le locataire dans le besoin. Il n'est pas rare de voir parmi les heureux bénéficiaires de logements coopératifs des bobos aux relations politiques et associatives influentes.

D'autre part, ces subventions fédérales sont versées comme avec un pommeau d'arrosoir, par une cascade d'intermédiaires. Or, le marché de l'immobilier est très divers. Si certaines métropoles connaissent des loyers élevés et des taux de vacances faibles, d'autres régions voient les loyers baisser et les appartements vides se multiplier. L'aide au logement à apporter à la frange la plus faible de la population est donc fonction de la situation locale. La Confédération n'est pas l'étagé institutionnel adapté. Le canton et la commune sont mieux à même d'analyser et de répondre aux besoins concrets. Le Canton de Vaud, avec la LPPPL, a d'ailleurs une politique active en la matière.

Pour des raisons pratiques, économiques et institutionnelles, la Confédération doit donc renoncer à augmenter son subventionnement au logement social et à prendre des risques conséquents en soutenant les coopératives d'habitation, et doit laisser les cantons agir dans la mesure des besoins locaux de leur population.

Olivier Klunge

## Antispécisme et antiracisme : la divergence

L'antispécisme fait ces derniers temps régulièrement parler de lui, notamment en raison des violences perpétrées par ses militants contre les boucheries. La presse a largement relayé ces actions. Relevons qu'à ce sujet l'esprit critique est de mise. Ainsi, *24 heures* du 2 juillet donnait dans un article la parole à la fois à des militantes de la cause, à un végane opposé à l'antispécisme radical et à un professeur de Genève en sciences humaines assimilant au fascisme la volonté d'imposer à tous par la force un nouveau mode de vie sans consommation de viande<sup>1</sup>.

Mais là n'était pas le centre de la question. Le titre de l'article, «Pourquoi les casseurs épargnent le halal» renvoie plutôt à la thématique de la convergence des luttes. Les militantes en faveur de l'égalité animale s'expliquent: l'antispécisme ne doit surtout pas *faire le jeu* de la xénophobie et du racisme. Les immigrés africains et musulmans seraient déjà suffisamment *stigmatisés* comme cela, et leur infliger des caillassages serait déplacé; ils ne comprendraient pas ces actes. Au contraire, il faut faire converger les luttes, notamment l'antiracisme avec l'antispécisme. En effet, ces trois causes ont le même objectif de mettre fin à la domination du mâle blanc occidental, respectivement sur les autres peuples de la terre, les femmes, enfin les animaux. Mais ne devrait-on pas parler, dans cette logique, de filiation des luttes?

Peter Singer est une figure marquante de l'antispécisme. Ce philosophe utilitariste anglo-saxon a publié en 1975 *La libération animale*<sup>2</sup>, un ouvrage qui a fait date. Dans un entretien publié en français en 2013<sup>3</sup>, il revient sur l'histoire de la lutte en faveur des animaux. Selon lui, les avancées n'ont été réelles qu'à partir du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, car «la diffusion des idées radicales en faveur des animaux a dû attendre que celles en faveur des minorités humaines se soient installées<sup>4</sup>». Dans cette optique, il y a d'abord l'homme blanc occidental et de classe supérieure par le sang qui dominait le monde. La Révolution a apporté l'égalité par rapport à la richesse. Le marxisme a formulé l'égalité

entre les hommes, en se combinant de différentes manières avec la lutte contre l'esclavage et le nationalisme. Puis le féminisme et l'antiracisme ont émancipé les femmes et établi l'égalité entre tous les êtres humains. Enfin, les antispécistes prétendent s'inscrire dans la même suite idéologique; selon eux, il est temps aujourd'hui de cesser toute oppression envers tout être vivant, quel qu'il soit. Il n'y aurait donc pas de convergence des luttes, mais un mouvement de l'une à l'autre vers plus d'égalité.

L'antispécisme est fondamentalement progressiste. Il affirme que la société doit maintenant évoluer vers l'égalité entre les hommes et les animaux. Dans cette perspective, exclure les Africains du devoir de ne plus manger de viande, c'est affirmer que les Blancs occidentaux ont fait un pas de plus, qu'ils sont supérieurs aux autres car capables de se priver de nourriture d'origine animale. Prises individuellement, les idéologies séduisent par leur cohérence de surface. Mais les difficultés apparaissent dès qu'elles sont mises en relation par leurs partisans eux-mêmes. Ainsi, combattre le spécisme tout en prenant explicitement garde à ne pas nuire à la cause antiraciste conduit à une prise de position présomptueuse et faite de clichés. Avec l'antispécisme, on ne sort pas de l'occidentocentrisme, qui prétend aujourd'hui coloniser le monde entier avec ses idées. Quant aux Suisses, ils semblent tous compris dans le panier ouvert vers le haut de la «classe moyenne supérieure». Rien n'est dit sur la conversion future des Africains pauvres. Sur ce point, antispécisme et antiracisme ont bien des chances de diverger.

Jean-François Pasche

<sup>1</sup> Marianne Grosjean, «Pourquoi les casseurs épargnent le halal», *24 heures*, 2 juin 2018.

<sup>2</sup> Peter Singer, *Animal Liberation: A New Ethics for Our Treatment of Animals*, New York, Random House, 1975.

<sup>3</sup> Singer Peter, Elisabeth de Fontenay, Boris Cyrulnik, *Les animaux aussi ont des droits*, Paris, Seuil, 2013.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 34.

## Deux fruits défendus pour Adam, un seul pour Eve

C'est l'été et les fonctionnaires de l'Office fédéral de la santé publique s'ennuient. Ou alors ils ont tellement peur de voir leur «audience médiatique» diminuer pendant la pause estivale qu'ils sont prêts à faire n'importe quoi pour qu'on parle d'eux.

### LE COIN DU RONCHON

En matière de «n'importe quoi», ils n'ont pas trouvé mieux que de publier de nouvelles recommandations en matière d'alcool, sur la base des «derniers développements scientifiques» probablement commandés pour l'occasion et qui – les esprits conservateurs seront rassurés – ne remettent absolument pas en question les dogmes prohibitionnistes de l'administration fédérale: «Les Suisses doivent faire plus attention avec l'alcool!» Entendez: ils doivent en boire moins! Concrètement, la nouvelle «recommandation d'alcool» – au-delà de laquelle on est considéré comme un individu déviant et comme un dangereux ennemi du peuple – prévoit «deux verres par jour pour les hommes et un verre pour les femmes».

Euh?

Mais si, vous avez bien bu... euh, bien lu: deux verres pour les hommes et un pour les femmes!

Cette information, relayée en catimini dans la presse, n'a apparemment suscité aucune réaction des Bureaux de l'égalité. Les féministes, qui se battent depuis des décennies pour que les femmes ressemblent à des hommes et les hommes à des femmes, semblent avoir accueilli sans sourciller ces «derniers développements scientifiques» qui affirment que, face à une bouteille, la femme n'est que la moitié de l'homme et qu'elle doit donc se contenter de boire deux fois moins.

Est-ce là la preuve que l'alcool existe, et qu'il faut l'interdire pour cette raison? Ou bien faut-il blâmer l'Office fédéral de la santé publique de s'être laissé abuser par une étude rétrograde, qui a fait passer les lois de la physique avant celles de l'égalité?

Pour notre part, nous pouvons affirmer, sur la base d'observations scientifiques et non genrées, que les Suisses devraient surtout faire plus attention avec l'administration fédérale. On ne compte plus le nombre de pertes de maîtrise de liberté dues à l'excès de prévention. *Un office de trop et bonjour la catastrophe!* Quant à l'alcool, nous nous adressons solennellement aux femmes et aux hommes pour leur conseiller d'en user avec la plus extrême prudence: ce serait dommage d'en casser une bouteille.